



Ville de Mèze

N°39

DÉCISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE COMMANDE

**« Travaux de fourniture et pose de climatisation
dans les écoles et un centre de loisirs de la ville »**
Consultation N° 8.2023HM

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des achats d'un montant inférieur aux seuils définissant les procédures formalisées, ainsi que, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant leurs avenants et toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres passés selon les procédures formalisées ;

Vu les offres présentées par les sociétés MAUZAC, DUMAS et CLIMATEC dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise CLIMATEC en vue de l'attribution de la commande n° 8.2023, se révèle être la proposition la plus avantageuse ;

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par l'entreprise CLIMATEC, ZA de la Barthe, 11 rue Charron 34230 Paulhan est retenue pour l'attribution de la commande n°8.2023 pour un montant de 21 600.00 € HT.

Article 2 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze, compte 2135 chapitre 21.



Ville de Mèze

N°39

Article 3 :

Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise Monsieur Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette commande.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 19 avril 2023

Acte adressé au Représentant de l'État le	20.04.2023
Acte reçu par le Représentant de l'État le	20.04.2023
Acte publié, affiché et notifié le	20.04.2023
ACTE EXECUTOIRE	

**Le Maire,
Thierry BAËZA**

